

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 10 juin 2016 – n°27

■ DISCUSSION DE LA LOI SAPIN 2 - TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE

Nous avons débattu cette semaine du projet de loi Sapin 2 à l'Assemblée Nationale. Il permettra de doter la France d'un dispositif riche et complet en matière de transparence, de lutte contre la corruption et de modernisation de la vie économique.

Pour assurer plus de transparence et permettre plus de confiance :

- **Mieux protéger les lanceurs d'alerte.** Il donnera une définition du lanceur d'alerte. Il créera également un socle de droits commun à tous les lanceurs d'alerte, quel que soit le champ de l'alerte. L'anonymat du lanceur d'alerte sera garanti.

Le Défenseur des droits pourra accorder un soutien financier au lanceur d'alerte destiné à prendre à sa charge ses éventuels frais de justice en cas de représailles de son employeur et réparer certains des dommages qu'il a subis.

- **Faire la transparence sur les représentants d'intérêt et mieux encadrer leur action.** Le projet de loi crée un répertoire public des représentants d'intérêts auprès des membres du Gouvernement, des membres du Parlement, des élus locaux et des hauts fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

Pour pouvoir entrer en contact avec ces personnes, tout représentant d'intérêts devra être inscrit sur le répertoire qui sera tenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

- **Mettre en œuvre un reporting pays par pays public,** en coordination avec la future directive européenne, en imposant aux grandes entreprises dépassant un chiffre d'affaires déterminé l'obligation de publier annuellement un rapport contenant des informations relatives aux montants des impôts sur les bénéficiaires dû et acquitté et des bénéficiaires non distribués.

- **Faire la transparence sur la rémunération des dirigeants d'entreprise.** Le projet de loi prévoit de rendre contraignant le vote de l'assemblée générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants d'entreprises privées.

- **Mieux réguler et améliorer la transparence dans les secteurs agricole et agro-alimentaire.** Le projet de loi vise à mieux réguler les secteurs agricoles et agroalimentaires en favorisant la transparence sur l'ensemble de la chaîne de production pour aller vers une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

- **Interdire la publicité pour les sites de trading sur instruments risqués.** Depuis 2011, le nombre de réclamations auprès de l'Autorité des marchés financiers a été multiplié par 18. Plus de 90% des personnes qui s'adonnent à de tels paris perdent de l'argent, et parfois des sommes conséquentes.

Pour lutter contre la corruption :

- **Créer une Agence française anticorruption.** Le projet de loi crée une Agence française anticorruption qui se substituera au Service central de prévention de la corruption (SCPC) et qui aura des prérogatives et des moyens accrus.

- **Mettre en place un dispositif de prévention de la corruption pour les grandes entreprises.** La loi créera une obligation de vigilance applicable aux entreprises d'une certaine dimension (> 500 salariés et ayant un chiffre d'affaires > 100 millions d'euros) afin qu'elles mettent en œuvre des procédures de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence (par exemple, un code de conduite ou un programme de formation du personnel).

- **Faciliter la poursuite de faits de corruption, notamment à l'international.** Le projet de loi supprime le monopole du parquet pour poursuivre les faits de corruption d'agent public étranger commis totalement à l'étranger. Les poursuites pourront donc être engagées à la suite d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile par une association comme Anticor ou Transparency International.

- **Inéligibilité en cas de manquements au devoir de probité.** Le projet de loi prévoit de rendre obligatoire le prononcé de la peine d'inéligibilité à toute personne condamnée pour une atteinte à la probité (concussion, corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, atteintes à la liberté d'accès et d'égalité des candidats dans les marchés publics et délégations de services publics, soustraction et détournement de biens), sous réserve de la possibilité pour la juridiction de décider de ne pas la prononcer par une décision spécialement motivée.

Pour assurer un meilleur financement et moderniser l'économie :

- **Mobiliser davantage l'épargne des Français vers le financement d'entreprises sociales et solidaires.** Le projet de loi envisage d'ajouter une option solidaire au Livret de Développement Durable. Les épargnants auraient ainsi, chaque année, la possibilité d'affecter une partie de l'encours de leur LDD à une entité de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est-à-dire à l'ensemble des associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales ayant un impact social.

- **Faire évoluer les régimes de retraite collective supplémentaire au bénéfice des épargnants et des entreprises.** Il est prévu de faire évoluer les régimes de retraite collective supplémentaire, en créant une nouvelle forme d'organisme exerçant une activité de retraite professionnelle supplémentaire.

Si les épargnants vont pouvoir continuer d'investir dans les produits d'épargne retraite existants, les organismes de retraite pourront davantage investir dans le financement de l'économie et offrir ainsi aux épargnants des perspectives de rendement supérieures.

- **Adapter les niveaux de qualification exigés pour faciliter l'accès à certaines activités indépendantes.** La loi prévoit d'adapter les exigences en matière de qualification professionnelle, pour les rendre plus lisibles afin de tirer vers le haut l'ensemble des professionnels, et d'offrir des passerelles aux uns et aux autres.

- **Réduire la durée de validité du chèque de 1 an à 6 mois pour accompagner le développement de nouveaux moyens de paiement et éviter notamment l'incertitude de son délai d'encaissement.**

Le gouvernement veut parallèlement développer des moyens de paiement alternatifs et modernes (carte bancaire, virement, prélèvement). Par exemple, le gouvernement mettra prochainement à disposition de toutes les collectivités locales et établissements publics une nouvelle offre de paiement permettant aux usagers de payer sans frais leurs factures par prélèvement d'ici la fin de l'année.

■ **AMÉLIORATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

La commission des comptes de la sécurité sociale a examiné ce mardi les résultats des comptes de la sécurité sociale pour 2015, ainsi que les prévisions actualisées pour 2016.

Elle a confirmé la réduction du déficit du régime général en 2015 (-6,8 milliards d'euros), qui enregistre un déficit nettement inférieur au niveau précédant la crise économique. Pour l'année 2016, la prévision de déficit est revue à la baisse à 9,1 milliards d'euros pour le régime général et le Fonds de Solidarité Vieillesse (contre 9,7 milliards d'euros en Loi de financement de la Sécurité Sociale 2016).

Précisément en 2016, le déficit du régime général serait à nouveau en recul de 1,6 milliards d'euros. Alors qu'en 2011, le déficit du régime général de la Sécurité sociale s'élevait à près de 17,5 milliards d'euros il est ramené à 5,2 milliards d'euros, soit une diminution de 70 %.

Par ailleurs, le déficit de la branche maladie sera à son plus bas niveau depuis 2008, et pour la première fois depuis 2004, la branche vieillesse sera de nouveau excédentaire en 2016. Nous ne sommes pas au bout du chemin, mais les efforts considérables accomplis par les Français donnent des résultats.

■ **INTEMPÉRIES - MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX SINISTRES**

À la suite des intempéries survenues ces derniers jours, le gouvernement mobilise des aides pour les sinistrés (500 €/foyer en moyenne, voire davantage demain), pour les artisans et les commerçants touchés, et pour les secteurs agricoles.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu ce mercredi 8 juin en Conseil des ministres. Les assureurs se sont engagés à verser les premières avances dès la fin de la semaine, que ce soit pour les collectivités, les commerçants et les agriculteurs. Le gouvernement veillera à la réactivité de l'ensemble des dispositifs de solidarité nationale.

■ **AGRICULTURE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE**

L'ensemble des dossiers d'allègements des charges prévus par le plan de soutien à l'élevage mis en place par le Gouvernement en 2015 a désormais été traité. À ce titre, les

47 000 éleveurs les plus en difficulté bénéficieront de près de 210 millions d'euros d'aides nationales et communautaires.

Les derniers paiements interviendront d'ici la fin du mois de juin. Simultanément, un complément d'aide communautaire sera versé à chaque bénéficiaire du fonds d'allègement des charges (FAC), à hauteur de 16% des aides déjà versées, et d'une somme forfaitaire de 400 € environ par dossier.

La mesure « année blanche bancaire » permettant la restructuration totale ou partielle de la dette des éleveurs et des agriculteurs en difficulté est prolongée jusqu'au 31 octobre 2016, pour permettre de traiter les dossiers déposés tardivement.

En plus de ces aides, le plan de soutien à l'élevage comprend également des mesures conjoncturelles d'allègement et de prise en charge de cotisations sociales ainsi que des mesures fiscales, pour un montant global de près de 200 millions d'euros. Au-delà de ces aides d'urgence, le Gouvernement a mis en place des baisses de charges durables et d'une ampleur sans précédent pour tous les agriculteurs, de plus de 700 millions d'euros sur leurs cotisations personnelles entre 2014 et 2016.

■ QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE DEPART À LA RETRAITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

M. Pierre Ribeaud interroge M. le Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt sur la question du paiement des cotisations sociales par les exploitants agricoles partant à la retraite ou cessant leur activité en cours d'année.

En effet selon les règles actuellement appliquées par la Mutualité Sociale Agricole, lorsqu'il met fin à son activité en cours d'année, l'exploitant agricole est tenu au paiement des cotisations sociales pour l'année prise dans sa totalité.

Cette pratique apparaît d'une part injuste et d'autre part en décalage avec la jurisprudence constante de la Cour de Cassation. Ainsi dans une décision de la deuxième chambre civile du 11 octobre 2006 le juge rappelle que le texte (l'article 2 du décret 84-936 du 22 octobre 1984) « *n'implique pas que les cotisations soient exigibles pour l'année entière lorsque, au cours de celle-ci, il a été mis fin à l'activité sur les revenus de laquelle étaient assises ces cotisations* ».

Dans un contexte particulièrement contraint et difficile pour l'agriculture en France, ne devrait-on pas s'efforcer d'aider les agriculteurs à partir à la retraite lorsqu'ils le désirent dans des conditions financières satisfaisantes leur permettant d'assurer une existence digne ?

Il aimerait ainsi connaître la position du Ministre sur cette question.



■ SPECTACLE DE LA CHORALE ET DU CLUB THÉÂTRE DU COLLÈGE CHARTREUSE – JEUDI 2 JUILLET À SAINT ÉGRÈVE

Les élèves de la chorale et du Club Théâtre du collège Chartreuse m'ont invité dans une salle remplie à la Vence Scène à la représentation de leur spectacle de fin

d'année, une adaptation de la comédie musicale « Grease ». Leur énergie et leur plaisir manifeste à partager le travail d'une année étaient communicatifs. Remerciements aux professeurs, les parents, les élèves, tous ceux qui se sont engagés dans ce magnifique projet, en réalisant les décors et en réussissant cette belle aventure.

■ INAUGURATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – VENDREDI 3 JUIN À SAINT SULPICE DES RIVOIRES



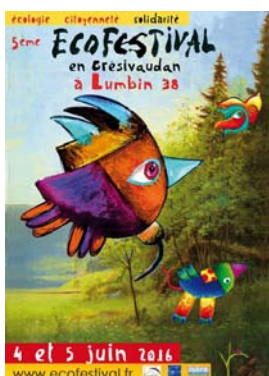
Louis Monin-Picard, président du Siega, et Catherine Balland, maire de la commune, ont inauguré le nouveau réservoir d'eau potable de Saint-Sulpice-des-Rivoires en ma présence et celle de nombreuses personnalités : Michel Savin et Bernard Saugey, sénateur, Julien Polat, maire de Voiron et vice-président du conseil départemental, représentant le président Jean- Pierre Barbier, André Gillet, vice-président du conseil départemental,

Sylviane Colussi et Didier Rambaud, conseillers départementaux et Jean-Paul Bret, président du Pays Voironnais.

Ce troisième réservoir de 500 m³ permet, avec les deux anciens de 250 m³ chacun, de sécuriser l'alimentation en eau potable sur les points hauts : Saint-Sulpice, Massieu, Merlas, Saint-Geoire-en- Valdaine, Velanne, La Bâtie-Divisin, Montferrat, Paladru, Charancieu et Biliou.

Pour financer cet ouvrage dont le coût s'élève à 385 000 €HT, le syndicat a bénéficié d'une aide de 79 456 € du Département de l'Isère et de 115 500 € de l'État, via l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Des aides qui permettent le maintien d'un prix acceptable pour les quelques 8 706 usagers desservis.

■ 5^e ÉCOFESTIVAL EN GRÉSIVAUDAN – SAMEDI 4 JUIN À LUMBIN



Le 5^e Écofestival organisé par l'association Écocitoyens du Grésivaudan a été inauguré en ma présence avec de nombreux élus locaux et d'une foule de visiteurs.

Devenu en peu de temps un rendez-vous incontournable d'échanges et de partage autour des valeurs de l'écologie, de la solidarité et de la citoyenneté, l'Écofestival proposait une foire bio de plus d'une centaine d'exposants, des conférences, des expositions, des animations et des ateliers pratiques variés.

■ 2^e FÊTE DU SPORT – SAMEDI 4 JUIN À SAINT-ÉGRÈVE



À l'invitation de Jean-Pierre Gremeret, président de l'Union Sportive de Saint-Egrève, je me suis rendu à la 2^e édition de la Fête/Faites du Sport au complexe sportif Jean Balestas.

Les nombreuses animations et initiations proposées par les différentes sections sportives de l'USSE, le Rugby club Chartreuse Néron (RCCN) et le 2 Rochers football club (2RFC) ont attiré un grand nombre d'enfants et de plus grands dans une ambiance festive.



En fin d'après-midi, j'ai participé à la remise des Victoires du Sport qui récompensaient des athlètes, des entraîneurs et des bénévoles.

■ ÉCOLES EN FÊTE – SAMEDI 4 JUIN À SAINT-ÉGRÈVE



Evelyne Parrinello, présidente du Sou des écoles laïques de Saint-Égrève, m'avait convié à la manifestation « Écoles en fêtes » dans le parc de la mairie de Saint-Egrève.

Sous un soleil radieux, il y eut des danses, des jeux et beaucoup d'éclats de rire. Un grand bravo aux bénévoles du Sou des écoles, à tous les enseignants de maternelle et d'élémentaire et, bien sûr, aux enfants, pour cet après-midi réussi !

■ CONCOURS RÉGIONAL FÉMININ DE GYM PAR ÉQUIPE – DIMANCHE 5 JUIN À SAINT-LAURENT-DU-PONT



Dimanche dernier, l'association Chartreuse Gym accueillait près de deux mille gymnastes, âgées de 6 à 35 ans, à Saint-Laurent-du-Pont pour le Championnat régional de gymnastique féminine par équipe 2016.

Grâce à des mois de travail et à la mobilisation de 150 bénévoles cette

manifestation d'envergure a été une belle réussite.

Présent à la remise des récompenses, j'ai pu féliciter les différentes lauréates et remercier officiellement les organisateurs et tous les participants.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr